

Des primes en sursis

La prime de spécialisation des infirmiers et infirmières devrait disparaître. Ces primes sont liées à des formations. Si l'incitant disparaît...

● Pascale SERRET

Anne travaille au CHU de Liège, en oncologie. Tous les 4 ans, c'est obligatoire, elle suit une formation de 60 heures qui lui permet d'affiner et d'actualiser ses connaissances. Une prime de spécialisation a été créée pour encourager ces formations.

Selon les qualifications et les titres des infirmiers, les primes tournent autour de 500 et de 1 500 € par an. Or, Anne et ses collègues entendent dire que ces primes vont être supprimées pour les répartir dans l'ensemble du personnel.

Vrai ? Faux ? Chez la ministre de la Santé publique Maggie De Block, on rassure. « Les primes seront payées en 2016, tout comme les années précédentes. »

Mais la situation va en effet évoluer.

Plutôt soigner le salaire de base

« En ce qui concerne les institutions de soins fédérales privées, nous sommes en train de préparer un nou-

veau système reprenant de nouveaux barèmes, et ce en concertation avec l'Institut de classification de

fonctions, les syndicats et les employeurs », explique-t-on au cabinet de la ministre De Block.

« Actuellement, les infirmiers ont un salaire de départ peu élevé, et il leur faut des années pour compléter ce salaire avec différentes primes, poursuit la porte-parole de la ministre. L'objectif est de faire progressivement disparaître ce système et d'inclure ces primes dans le salaire de base. Cela devrait permettre aux jeunes infirmiers de mieux gagner leur vie plus tôt au cours de leur carrière, et par là de rendre la profession plus attrayante. »

Mais le cabinet promet de veiller à ce que personne n'y perde des plumes, « y compris les infirmières qui se trouvent aujourd'hui à un niveau avancé dans leur carrière. Il n'est pas question de toucher aux droits acquis. »

Les primes de spécialisation s'inscrivent dans le plan d'attractivité pour la profession d'infirmière lancé en 2008 par Laurette Onkelinx.

« Plus que nécessaires... »

Anne redoute une certaine démotivation chez les infirmiers et infirmières concernés, en plus du travail alourdi par la pénurie de personnel : « Les primes sont des

incitants. Il faut vouloir y aller, à ces formations... C'est 60 heures. Mais elles sont plus que nécessaires. En oncologie, par exemple, tout évolue en permanence. Il y a souvent des nouveautés. Il faut se tenir au courant. C'est délicat de mettre une chimio à un patient sans savoir précisément ce qu'elle représente»,

témoigne l'infirmière.

Et pour sa spécialité, les forma-

tions sont aussi d'ordre psychologique. « Vu la charge émotionnelle que représentent nos patients chroniques... Nous sommes très souvent confrontés au décès des patients qu'on suit pendant des années», ajoute encore Anne. *Il faut apprendre à encaisser, à vivre avec.*

« Mais si on n'a plus ces primes, les formations ne seraient plus obligatoires. L'employeur nous mettra-t-il encore des heures pour se former et se recycler ? » ■